

Droits d'inscription :

DROITS D'INSCRIPTION (de la Petite section à la Terminale)	50 000 Dhs
DROITS D'INSCRIPTION FRATRIE (HORS PETITE SECTION)	40 000 Dhs

**LES DROITS D'INSCRIPTION SONT A PAYER AU MOMENT DE L'INSCRIPTION UNIQUEMENT PAR CHEQUE AU NOM DE « LYCEE LOUIS MASSIGNON » ET NE SONT PAS REMBOURSABLES.
LE DROIT DE PREMIERE INSCRIPTION N'EST PAS REMBOURSABLE ET EST REGI PAR LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 71 ET 230 DU DAHIR FORMANT CODE DES OBLIGATIONS ET CONTRATS.**

Date des échéances des droits de scolarité :

Période	Date de limite de versement	Majoration de retard de paiement de 5% appliquée le	Date à partir de laquelle l'élève ne sera pas admis en cours
1 ^{er} trimestre : Septembre à Décembre 2021	05/10/21	08/10/21	15/10/21
2 ^{ème} trimestre : Janvier à Mars 2022	04/02/22	08/02/22	15/02/22
3 ^{ème} trimestre : Avril à Juin 2022	09/05/22	11/05/22	16/05/22

Droits de scolarité - Tarifs annuels 2021/2022 :

Degrés	Droit de scolarité ELEVES INSCRITS AVANT LE 01/09/2016	Droit de scolarité ELEVES INSCRITS APRES LE 01/09/2016
PRE-ELEMENTAIRE	-----	48 420 Dhs
ELEMENTAIRE	45 900 Dhs	48 420 Dhs
COLLEGE	51 130 Dhs	53 980 Dhs
LYCEE	65 020 Dhs	68 740 Dhs

Le paiement des droits de scolarité se fait en 3 termes inégaux : **4/10ème**, **3/10ème** et **3/10ème** du montant annuel, avant le 05 octobre pour le 1er terme, le 04 février pour le 2nd terme et le 4 mai pour le 3ème terme.

- Forfait parents sur facture du 1er trimestre : 1200 dhs en maternelle et 1000 dhs en élémentaire.
- Une réduction de 20% sur les droits de scolarité sur le 3ème enfant et une de 40% sur le 4ème et suivant, sont accordés.

Tarifs trimestriels de demi-pension :

MATERNELLE & PRIMAIRE : 38 Dhs

COLLEGE : 40 Dhs

Seront facturés selon le niveau et le nombre de jours de cantine par trimestre, le prix unitaire par repas.

Tarif mensuelle de la garderie :

MATERNELLE & PRIMAIRE : 175 Dhs PAR MOIS

Modalités de paiement :

Les factures trimestrielles sont remises aux familles par l'intermédiaire des élèves.
MERCI DE GARDER LES JUSTIFICATIFS DE VOS PAIEMENTS. Aucun duplicata de facture ne peut être délivré.

→ Règlement en ligne via le portail EDUKA. Merci d'accéder au portail via le lien : <https://osui.eduka.school/login>

→ Règlement par chèque : Libellé en DHS à l'ordre de : Lycée Louis Massignon

PAIEMENT UNIQUEMENT A L'AGENCE COMPTABLE VILLE VERTE BOUSKOURA - le matin 8h30 à 12h00.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'AVIS DE PAIEMENT A TOUT REGLEMENT.

Au-delà de la date limite de paiement de chaque trimestre, les règlements se feront uniquement en espèces auprès de notre agence CDM ou via paiement en ligne (EDUKA).

→ Règlement en espèces : Tout règlement de facture en espèces sera obligatoirement versé au siège du **Crédit du Maroc Agence Mohamed V- Adresse : 48-58 Bd Mohamed V Casablanca**. JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'AVIS DE PAIEMENT A TOUT REGLEMENT.